

>> Solvabilité II : impacts sur le reporting institutionnel des sociétés de gestion

Jacques Labat, Directeur BU Gestion d'actifs
Bérengère Camenen, Manager
Johana Guedj, Consultante Senior

Les évolutions réglementaires liées à Solvabilité II qui s'imposent aux assureurs impactent également, par ricochet, les sociétés de gestion auxquelles nombre d'acteurs ont pu déléguer tout ou partie de leur gestion financière.

Entre les réallocations d'actifs vers des supports moins risqués, les réflexions menées pour lancer de nouveaux produits « Solvency II compliant », les besoins de « transparençation », ... les répercussions sont nombreuses pour les sociétés de gestion.

Cette problématique de remontée de données soulève une question centrale : comment cette mise à disposition d'informations nécessaires aux analyses de risques à mener par leurs clients assureurs amène-t-elle les sociétés de gestion à ajuster leurs capacités en matière de reporting ?

>> La maîtrise des risques de l'actif des assureurs...

Ces dernières années, l'évolution de la complexité des risques a suscité une véritable volonté d'adaptation des règles comptables et prudentielles avec pour objectif d'offrir une meilleure analyse des risques encourus par les compagnies d'assurance.

Actuellement, les compagnies d'assurance sont soumises au régime Solvabilité I. La détermination du capital réglementaire sous ce régime se fait de manière forfaitaire à partir des données historiques administratives et comptables (avec des variantes selon le pays où se situe la société ou la filiale considérée).

Cependant, ce modèle ne couvre pas l'ensemble des risques de la compagnie : il se limite aux risques techniques du passif. La référence aux risques d'actif (risque d'investissement) se retrouve dans un texte connexe du code de l'assurance définissant des règles prudentielles visant surtout la concentration et la diversification des risques.

Solvabilité II, en vigueur en 2013, viendra combler les insuffisances du régime actuel notamment en prônant une approche prospective, économique et harmonisée au niveau européen en matière d'exigences en capital et de *risk management*.

Avec Solvabilité II, l'Union Européenne souhaite établir des exigences de solvabilité mieux adaptées aux risques effectivement assumés par les entreprises d'assurance et les encourager à mieux évaluer et contrôler leur risque. Il s'agit d'une refonte complète des exigences réglementaires avec un élargissement du périmètre des risques couverts incluant désormais les risques d'investissement (volatilité de marché, de change, des taux d'intérêt, risques liés aux dérivés, risques de liquidité, de crédit et de concentration) et les risques opérationnels.

Les assureurs devront donc disposer de données dont la qualité et la traçabilité ne pourront être mises en doute afin d'évaluer et d'assurer le suivi de ces différentes natures de risque. Cette pression du régulateur pour une transparence plus accrue des informations va entraîner un accroissement du volume des données à traiter par les assureurs, et à fournir, pour une part non négligeable, par les sociétés de gestion auxquelles elles ont confié des mandats.

>> ... et ses impacts sur le reporting des sociétés de gestion

Les initiatives menées actuellement par les sociétés de gestion pour mettre à niveau leurs offres de reporting vont s'amplifier dès lors que la nouvelle norme sera mise en place, d'où une nécessité d'anticiper le cours des événements.

Les enjeux sont cruciaux pour les gestionnaires d'actifs dans la mesure où ils doivent être à l'écoute de leurs clients et en phase avec l'évolution de leurs besoins.

Les sévères exigences réglementaires de transparence et de traçabilité des données viennent en effet remodeler la teneur et le déroulement des échanges entre l'assureur et son gestionnaire d'actifs. Pour répondre aux exigences de leurs clients assureurs, les sociétés de gestion vont avoir à intégrer des problématiques liées :

> Au volume d'informations à communiquer :

- **Pilier 1** : les données détaillées permettant l'évaluation du SCR⁽¹⁾/MCR⁽²⁾ et l'estimation de la qualité et de l'éligibilité de fonds propres de couverture ;
- **Pilier 2** : les données relatives à l'évaluation de l'ORSA⁽³⁾ et de l'adéquation de la gouvernance de la gestion des risques ;
- **Pilier 3** : les données permettant une appréciation par des tiers du profil du risque de la compagnie publiée dans les SFCR⁽⁴⁾ et RTS⁽⁵⁾ ;

(1) SCR : Solvency Capital Requirement - (2) MCR : Minimum Capital Requirement - (3) ORSA : Own Risk and Solvency Assessment - (4) SFCR : Solvency and Financial Condition Report - (5) RTS : Report to Supervisors.

- > **A la nature des informations** : une cartographie exhaustive des risques de bilan et hors bilan (dérivés, garantie, collatéral,...) ;
- > **Au degré de granularité** : niveau de détail variable en fonction de la finalité (capital réglementaire ou allocation interne du capital) ;
- > **A la fréquence de diffusion** : annuelle, trimestrielle et à la demande, en cas d'événements exceptionnels ayant un impact significatif sur le profil de risque de la compagnie et / ou des portefeuilles.

L'un des enjeux majeurs de la gestion de ces impacts sur le reporting réside dans la capacité de la société de gestion à disposer d'un système d'information pour industrialiser la gestion des reportings via la production / récupération des données à transmettre et la prise en compte des aspects référentiels.

Ces derniers sont primordiaux. Il ne s'agit pas uniquement d'avoir accès au détail des positions et de leurs caractéristiques (référentiel valeurs). Les sociétés de gestion doivent également être capables d'intégrer les caractéristiques propres de leurs clients, à savoir des notations internes, des classifications (sectorielles, géographiques, ISR⁽⁶⁾...) spécifiques, voire même des regroupements d'émetteurs particuliers.

Les outils de reporting doivent, quant à eux, savoir répondre à deux types d'exigences complémentaires, selon les besoins des clients :

> Flexibilité et robustesse

Il s'agit de disposer d'un outil suffisamment flexible pour s'adapter aux différentes « vues » demandées par les clients (décompositions, graphiques, indicateurs...) mais également suffisamment industriel et automatisé pour assurer le traitement en temps et en heure, tout en coordonnant au mieux les interactions « humaines » malgré tout inévitables.

> Connectivité

Il s'agit d'être capable de fournir des fichiers aux formats demandés par le client pour être directement intégrables

Groupe de travail

Solvabilité II

L'analyse des impacts de Solvabilité II pour les sociétés de gestion est au programme des réunions des Groupes Risque, Développement Commercial et Organisation des Cercles OTC Conseil de la Gestion d'Actifs prévues sur 2011 / 2012.

Elles permettront d'aborder, selon les Groupes, des problématiques telles que :

- La production des SCR marché et le pilotage de la gestion au travers d'indicateurs assurantiels ;
- L'optimisation de gammes et la création de nouveaux produits « Solvency II compliant » ;
- Les modalités de mise en œuvre de ces nouveaux services proposés par les sociétés de gestion à destination des clients assureurs et les options de sous-traitance éventuelles auprès de leurs partenaires Investors Services,...

dans leurs outils de gestion, de risque, d'ALM, de suivi financier ou comptable :

- La plupart du temps, des fichiers plats sont demandés (Excel, CSV,...) ;
- mais la réglementation (notamment US GAAP⁽⁷⁾ et IFRS⁽⁸⁾) et l'évolution des technologies poussent vers l'utilisation de fichiers plus complexes, XBRL / XML notamment.

La capacité à traiter ce type de demande en provenance de clients assureurs devant eux-mêmes répondre à des exigences réglementaires, est inévitablement une source de coûts conséquente pour les sociétés de gestion. Pour autant, elle est de plus en plus perçue comme un levier possible en matière de commercialisation et de promotion de l'offre des sociétés de gestion à destination des assureurs. La capacité à proposer, en standard, une offre de reporting « Solvency II compliant » intégrée pour gérer les besoins des clients assureurs permet de rentabiliser l'investissement initial en devenant un argument commercial discriminant ●

Les trois piliers de Solvabilité II

PILIER 1

Solvabilité II et les règles quantitatives

- > Placement en valeur de marché
- > Provisions techniques :
 - Harmonisation des règles de calcul entre pays et secteur économique
 - Calcul d'une marge de risque
- > Exigences de capital :
 - Capital cible ou SCR
 - Capital minimum ou MCR
- > Couverture des provisions techniques :
 - Principe conservé
 - Couvrir par les actifs admissibles les PT + MCR

PILIER 2

Solvabilité II et le processus de contrôle prudentiel

- > Règles harmonisées au niveau des organes de contrôle au sein de l'UE pour :
 - Contrôler les assureurs et les réassureurs
 - Contrôler les Groupes
 - Emergence d'une doctrine européenne
- > Maîtriser au niveau des entreprises :
 - La gouvernance
 - Le contrôle interne
 - Les principes de gestion des risques
- > L'évaluation interne des risques et de la solvabilité (en anglais : IRCA⁽⁹⁾/ORSA)

PILIER 3

Solvabilité II et une discipline de marché

- > Principe de transparence
- > Information publique
- > Information des assurés
- > Coordination des dossiers annuels ministériels



Les Cercles OTC Conseil de la Gestion d'actifs Témoignages des Présidents de séance

Que pensez-vous des Cercles OTC Conseil de la Gestion d'Actifs et du Groupe auquel vous participez (intérêt des thèmes traités, qualité et représentativité des participants, qualité des informations échangées et des retours d'expérience, format et convivialité des rendez-vous,...) ?

Quel(s) enseignement(s) en tirez-vous ? Quelle valeur ajoutée ces réunions vous ont-elles apportée ?

Groupe Risque (juin 2011) Liquidité et gestion d'actifs : pilotage, reportings & stress tests, enjeux Bâle III et UCITS IV

- > Koffi VOVOR
- > Responsable Conformité & Contrôle Interne
- > ECOFI Investissements

« Les Cercles OTC de la Gestion d'Actifs sont pour moi l'occasion d'échanger avec des confrères sur des thèmes d'intérêt commun et de partager ainsi des points de vue sur les perceptions des uns et des autres autour d'une même problématique. C'est aussi le lieu de diffusion des meilleurs pratiques. J'apprécie particulièrement le travail préalable à l'occasion de la note de cadrage qui permet de bien préparer les séances de travail pour un échange encore plus fructueux. Le cadre et le format sont à mon avis pour beaucoup dans le succès croissant de ces rencontres qui doivent avant tout rester « des rencontres d'un club ». »

« Les Cercles OTC Conseil de la Gestion d'Actifs permettent d'appréhender le métier de RCCI⁽¹⁾ sous un angle pratique à côté de l'aspect théorique édicté par la réglementation. Au niveau des apports, c'est d'abord l'expérience des autres puis ensuite les applications concrètes que je peux en tirer. J'espère que mes contributions vont aussi dans ce sens pour les autres participants. »

Groupe Organisation (juin 2011) Référentiels : enjeux métiers et déclinaisons organisationnelles

- > Eric BABIJ
- > Adjoint Directeur des Opérations
- > La Banque Postale Asset Management

« Les Cercles OTC de la Gestion d'Actifs sont des lieux d'échange très conviviaux, la collégialité du choix des thèmes garantit d'aborder les préoccupations réelles des différents acteurs. Le succès de ces réunions vient également de l'investissement réalisé dans la phase de préparation qui alimente la réflexion et favorise les échanges. Par nature, le groupe Organisation aborde des sujets variés et transversaux et sollicite donc des participants aux profils très différents. De cette diversité découle la richesse des échanges au sein de ce groupe de travail. »

« Ces réunions, dont les participants appartiennent à des sociétés de taille et d'orientation différentes, permettent de challenger les choix d'organisation ou les priorités données aux projets en fonction des contraintes propres à chacun. La qualité du support permet d'alimenter les réflexions internes sur les sujets abordés. Ces groupes de travail sont aussi l'occasion de détecter des enjeux communs entre les acteurs et d'en partager les retours d'expérience, ainsi que de nouer des contacts qui favorisent les échanges informels. »

LES PROCHAINS CERCLES OTC CONSEIL

- > **RISQUE, LE 25/11/2011 ET ORGANISATION, LE 08/12/2011**
Solvabilité II : impacts sur la gestion d'actifs
- > **DÉVELOPPEMENT COMMERCIAL, LE 01/12/2011**
Inducements, Rétrocessions, Rebates... :
Quels impacts sur la rémunération des réseaux de distribution ?

Contactez-nous pour rejoindre les Cercles et profiter de la richesse de ces échanges

VOTRE CONTACT
OTC CONSEIL

Jacques Labat
jlabat@otc-conseil.fr

(1) RCCI : Responsable de la Conformité et du Contrôle Interne.